Image not found or type unknown

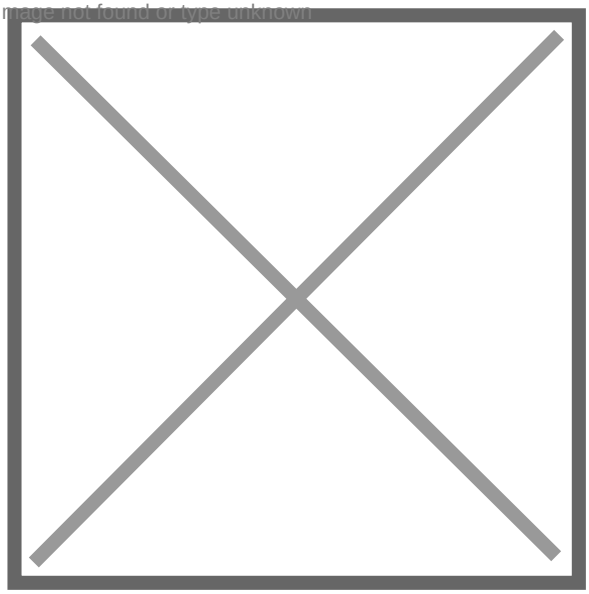

Un assureur peut il modifier un contrat à tout moment?

Par **grisoue**, le **21/11/2008** à **18:18**

bonjour,
je suis chez mon assureur depuis quelques années, et dernierement il m a envoyé un nouveau contrat habitation (l échéance étant dans 5 mois) en changeant le montant des mensualités...en a t il le droit étant donné que je n ai rien demandé et rien signé?
je vous remerçie pour vos reponses...

Par **chaber**, le **21/11/2008** à **18:44**

comme un assuré qui demande une modification de son contrat, l'assureur peut proposer un avenant que vous avez loisir d'accepter ou non.
En cas de refus, l'assureur a également le droit de résilier le contrat pour l'échéance anniversaire.

L'assureur envoie généralement un avenant pour supprimer une garantie ou imposer une franchise suite à une fréquence anormale de sinistres.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés